

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 08 juin 2010

sous la présidence de M. Francis WOLF

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absentes excusées : Mme MATHERN Bernadette (procuration à Mme Kapps) - Mme HARTER Simone (procuration à Mme Munchenbach-Keller)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05.

Le Maire salue et remercie la représentante des DNA.

Il remercie également les personnes du public.

Suite au sinistre du dimanche 6 juin 2010, le Maire remercie officiellement l'ensemble des intervenants et tout particulièrement le corps des sapeurs pompiers de Mommenheim et des villages voisins. Ne sont pas oubliés les membres de la section de la protection civile de Mommenheim et ceux de Brumath pour le soutien non négligeable dont ils ont fait preuve.

Il remercie également tous les bénévoles et tous les conseillers municipaux qui sont intervenus.

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 mai 2010

Concernant le point n°1, M. Fleck informe les élus de l'arrêt du Conseil d'Etat du 02 octobre 1996 : lorsque la convocation est portée par un agent communal au domicile du conseiller municipal c'est la date de remise qui est prise en considération.

Il rappelle que l'invitation à la réunion du 09 mars 2010 ne lui est parvenue que le samedi 06 mars 2010.

Il appartient au Maire de prouver la date de la remise de la convocation.

Le Maire remercie M. Fleck pour ces informations et soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 11 mai 2010.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 11 mai 2010 par 17 voix POUR,

1 voix CONTRE : M. A. Fleck et 1 ABSTENTION : Mme G. Lausecker

2. Travaux de réaménagement du rond point situé à la hauteur du cimetière israélite : travaux de fonçage

Rapporteur : le Maire

Le Maire rappelle aux élus l'historique de ce dossier et présente les dysfonctionnements se rapportant au devis et à la sous-traitance proposés par le candidat retenu lors de la précédente réunion du Conseil Municipal.

A la demande de Mme Lausecker et de M. Fleck, M. Mittelhaeuser donne des explications concernant le surcoût de 1 950 € HT.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Maire rappelle aux élus la délibération du 09 mars 2010 approuvant le projet de travaux de réaménagement du rond point et d'installation de l'arrosage automatique et autorisant le Maire à signer le marché avec l'entreprise de son choix dans la limite maximale de 3 400 € HT pour les travaux d'aménagement et de 4 100 € HT pour le fonçage et l'arrosage.

Il informe les élus que :

- les travaux de terrassement du giratoire ont été réalisés par l'entreprise GCM pour un montant de 3 400 € HT,
- la fourniture de matériel nécessaire à l'arrosage automatique sera effectuée par l'entreprise EST-ARRO pour un montant total de 873,34 € HT,
- la société EST-ARRO avait transmis une offre pour la réalisation des travaux de fonçage d'un montant initial de 2 870 € HT, acceptée par le Maire en date du 15 avril 2010.

Le Maire informe les élus du second devis reçu le 25 mai 2010 de la société EST-ARRO ajoutant au fonçage la réalisation des fossés de départ et d'arrivée pour un montant de 1 950 € HT portant le montant total des travaux ayant trait au fonçage à 4 820 € HT.

La limite fixée par la délibération du 09 mars 2010 de 4 100 € HT est dépassée.

Le Maire informe les élus qu'il souhaite annuler le devis signé en date du 15 avril 2010.

Il présente le devis établi par la société Fuchs d'un montant de 3 800 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **APPROUVE** le choix du Maire d'annuler le devis n° DE08948 d'un montant de 2 870 € HT de la société EST-ARRO,
- ▶ **DECIDE** de ne pas donner suite au devis n°DE09363 d'un montant de 4 820 € HT de la société EST-ARRO,
- ▶ **CHARGE** la société FUCHS de la réalisation des travaux pour un montant de 3 800 € HT,
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant.

La délibération est approuvée par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION : Mme G. Lausecker

3. Site Internet de la Commune : adhésion au Réseau des Communes

Rapporteur : le Maire

Le Maire souhaite faire le point sur le dossier relatif au site Internet de la Commune.

Il interroge les élus sur leur souhait et le degré d'implication à mettre en œuvre quant à la création d'un site Internet propre à la commune et indépendant de la Communauté de Communes de la Région de Brumath.

Il informe les élus qu'il a chargé M. Eric Muller de prospecter à ce sujet.

M. Muller rappelle l'un des principaux problèmes de l'actuel site Internet de la commune : la mise à jour des données est extrêmement compliquée.

Il présente les avantages de la société Réseau des Communes ainsi qu'un comparatif du coût de l'adhésion à ce fournisseur.

Suite à un tour de table, les élus expriment leur accord quant à l'adhésion de la commune au projet de création d'un site Internet.

Ils font part de leur préférence concernant l'achat du site pour un montant de 1 104 € HT plutôt qu'une location/maintenance. Le coût annuel pour la maintenance assurée par la société Réseau des Communes se monterait à 390 € HT.

Ils souhaitent que les associations soient vivement sollicitées pour la mise à jour des informations relatives à la vie communale.

M. Muller rappelle aux élus la tenue de la réunion de la commission communication le jeudi 17 juin 2010 à 19h00.

4. Jumelage : demande de prise en charge d'un déplacement à Bühl de l'Harmonie Saint Maurice

Rapporteur : le Maire

Dans le cadre du jumelage, le Maire informe les élus de la demande de l'Harmonie Saint Maurice concernant la prise en charge des frais de transport pour se rendre à Bühl le 12 septembre 2010 afin de participer à la parade du Zweschgenfest.

Il présente les devis relatifs à cette sortie.

Mme Lausecker fait remarquer que si les frais avaient été plus élevés, il aurait été peut-être plus judicieux de prendre en charge un pourcentage du montant total.

M. Mittelhaeuser propose de permettre aux gens qui le souhaitent de profiter des éventuelles places vacantes pour se rendre à cette manifestation. Le Maire fera le point à ce sujet.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Dans le cadre du jumelage, le Maire informe les élus de la demande de l'Harmonie Saint Maurice concernant la prise en charge des frais de transport pour se rendre à Bühl le 12 septembre 2010 afin de participer au corso fleuri.

Le Maire présente les devis relatifs à cette sortie.

- la société Antoni propose l'aller-retour au prix de 405 € TTC (53 places)

- la société Striebig propose l'aller-retour au prix de 315 € TTC (48 places)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de prendre en charge les frais de déplacements d'un montant de 315 € TTC correspondant au devis présenté par la Société STRIEBIG de Brumath,
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis.

*La délibération est approuvée à l'UNANIMITÉ
19 voix POUR*

5. Présentation des dernières modifications du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : le Maire

Le Maire présente aux élus les dernières modifications du PLU suite aux réunions des 20 et 27 mai 2010.

- Concernant le bilan de la concertation qui s'est déroulée le 07 novembre 2007, le Maire informe les élus que ce bilan n'appelle aucune remarque particulière.
- Pour la zone du Club canin, elle sera classée en UE (et non plus N) et la limite sera élargie.
- Lotissement « Les Vergers » : pour des raisons de spéculations immobilières, le Maire a demandé à ce que l'ensemble de la zone réservée à un futur lotissement soit classé en IIAU.
- Zone de la Tuilerie : la scission en 2 zones IAU (a et b) est maintenue.
- Abri à animaux : à la demande de M. Mittelhaeuser, cette notion d'abri à animaux sera définie plus précisément à l'article 4 du Titre I. Ceci afin de ne pas se retrouver avec un bâtiment d'élevage en guise d'abri à animaux.
- Abri de jardin : les élus souhaitent qu'une limite de dimension s'applique aux abris de jardin : surface de 20 m² maximum.
- Zone de la rue des Près : M. Muller propose de décaler la limite de zone UB vers le haut afin de rester cohérent par rapport à l'existant et d'intégrer le bâtiment de M. Michel en zone UB.
- Fond de plan : les élus souhaitent que le fond de plan soit actualisé.
- Emplacements réservés : le Maire informe les élus de la discussion qu'il a eu avec M. Baumann au sujet des emplacements réservés. La commune peut être mise en demeure d'acquérir les parcelles concernées par un emplacement réservé et de réaliser les travaux. En contrepartie, la Commune récupère son investissement sous forme de TLE payée par les propriétaires qui construisent dans les zones IAU. De plus, la voirie réalisée aux frais du lotisseur sera restituée à la collectivité.
- Locaux du SDEA : le Maire informe les élus de la restructuration des bâtiments du SDEA. La Commune sera sollicitée pour manifester son intérêt vis-à-vis des locaux disponibles.

Le Maire informe les élus de la date d'arrêt du PLU par le Conseil Municipal: lundi 28 juin 2010 à 18h30.

Suite à la proposition de M. Fleck, le Maire indique qu'il sera demandé au représentant du SDAU d'intégrer dans le plan du PLU les zones d'implantations des bassins de rétentions prévus dans le cadre de la lutte contre les inondations et coulées de boue.

6. Acquisition de bâches pour le chapiteau

Rapporteur : le Maire

Le Maire informe les élus de la nécessité d'acquérir de nouvelles bâches pour le chapiteau et présente les devis des sociétés sollicitées.

Il précise que le chapiteau est propriété de la Commune et que le montant des frais afférents à l'acquisition de ces bâches pourra être déduit de la subvention annuelle 2011 accordée à l'OMS.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Maire informe les élus la nécessité d'acquérir de nouvelles bâches pour le chapiteau.

Il explique les caractéristiques du matériel attendu par rapport aux besoins et présente les devis en ce domaine.

➤ ALSACE BACHES: Confection d'une série de 6 bâches de toit - **585 € HT l'unité soit un total de 3 510 € HT.**

➤ LOSBERGER : 6 bâches de toit - **692 € HT l'unité soit un total de 4 152 € HT - Remise de 20% portant le montant total à 3 321,60 € HT.**

➤ KOENIG : 6 bâches de toit - **1 019,20 € HT l'unité soit un total de 6 115,20 € HT - Remise de 10% portant le montant total à 5 503,68 € HT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** d'acquiescer 6 bâches de toit pour le chapiteau auprès de la société LOSBERGER pour un montant de 3 321,60 € HT, déduction faite de la remise de 20 %.
- ▶ **DECIDE** d'affecter la dépense à l'article 2188 de la section d'investissement du budget principal 2010,
- ▶ **AUTORISE** le maire à signer le devis et les documents nécessaires à l'acquisition des bâches.

*La délibération est approuvée à l'UNANIMITÉ
19 voix POUR*

Divers

- Remerciements de la Croix Rouge : le Maire donne lecture du courrier du 06 mai 2010 par lequel le Président de la délégation régionale d'Alsace Lorraine de la Croix Rouge transmet ses remerciements pour le don en faveur des sinistrés d'Haïti.
- Plan Communal de Sauvegarde et DICRIM: le Maire informe les élus du dossier relatif à la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde et du document d'information communal sur les risques majeurs. Il sollicite la commission sécurité pour l'étude des différentes propositions et devis s'y rapportant.
- Coulées de boues : le Maire fait le point sur les dégâts causés par les fortes pluies du 06 juin 2010.

Un débat s'en suit au cours duquel sont abordés les points suivants :

- Le stockage de bois ou matériaux le long des ruisseaux.
 - La vétusté du réseau d'assainissement de la rue du Général Leclerc.
 - L'indifférence des communes voisines pour la construction des bassins de rétention.
 - Le financement des terrains nécessaires à l'installation des bassins de rétention.
 - L'état des cours d'eau.
 - La mise en place de fascines.
 - Le fonctionnement de la station d'épuration.
- Fleurissement : M. Kuhn explique les raisons du retard dans le fleurissement. Il informe les élus du fleurissement du rond point route de Brumath.
 - Cimetière : A la demande de Mme Heitz, le Maire précise que le projet d'agrandissement du cimetière est mis en veille étant donné le nombre important de tombes abandonnées lors des renouvellements de concessions.
 - OMS : M. Klein précise la date de la prochaine réunion : lundi 28 juin 2010 à 20h15.
 - Concours des maisons fleuries : M. Mittelhaeuser sollicite les élus pour la distribution des feuilles d'inscription au concours des maisons fleuries.
 - Date de réunion du Conseil Municipal du mois de juillet : le Maire informe les élus du déplacement de la date de réunion du Conseil Municipal au lundi 12 juillet 2010.

Communications

- Tableau récapitulatif des dépenses
- Tableau récapitulatif des permis de construire et déclarations préalables
- Procès-verbal de la réunion du Conseil de Communauté du 22 avril 2010

Séance levée à 22h05

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme

Le Maire,

Francis WOLF

Les signatures des membres présents suivent :

Francis WOLF Maire	Alain BIETH 1 ^{er} Adjoint	M. Gérard MITTELHAEUSER 2 ^{ème} Adjoint	Mme Béatrice SCHNEIDER 3 ^{ème} Adjointe	M. Jeannot KLEIN 4 ^{ème} Adjoint
Joseph AMMANN Conseiller Municipal	André FLECK Conseiller Municipal	Arnaud GLASSER Conseiller Municipal	Jean-Luc GWISS Conseiller Municipal	ABSENTE Simone HARTER Conseillère Municipale
Christine HEITZ Conseillère Municipale	Elisabeth JAECK Conseillère Municipale	Brigitte KAPPS Conseillère Municipale	Joseph KUHN Conseiller Municipal	Geneviève LAUSECKER Conseillère Municipale
ABSENTE Bernadette MATHERN Conseillère Municipale	Eric MULLER Conseiller Municipal	Marie-Louise MUNCHENBACH- KELLER Conseillère Municipale	Maurice SCHERER Conseiller Municipal	